## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS CONSEIL DE TERRITOIRE SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2021

N°: 176/21

Objet: DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'an deux mil vingt et un et le treize du mois décembre à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANÇAISE RHONE ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais regroupant les communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

METROPOLE AIX-MARSEILLE -**PROVENCE** 

\*\*\*\*\*\*

CONSEIL DE TERRITOIRE **DU PAYS SALONAIS** Communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eygulères, la Barben, la Fare les Oliviers, Lamanon, Lancon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence,

Etalent présents à cette Assemblée :

Julie ARIAS, André BERTERO, Marylène BONFILLON, Jean-Pierre CESARO, Heiène GENTE-CEAGLIO, Philippe GINOUX, Philippe GRANGE, Yannick GUERIN, Olivier GUIROU, Nicolas ISNARD, Pascal MONTECOT, Christian NERVI, Henri PONS, Anne REYBAUD, Michel ROUX, Franck SANTOS, Marie-France SOURD GULINO, Yves WIGT, David YTIER.

Sénas, Velaux, Vernègues Siège: 281 Bd Maréchal Foch Avaient donné pouvoir :

Didier KHELFA donne pouvoir à Nicolas ISNARD. Etaient absents et excusés à cette Assemblée :

B.P 274

Stéphane LE RUDULIER.

13666 Salon de Provence Cedex \*\*\*\*\*\*

> Secrétaire de séance : David YTIER

\*\*\*\*\*\*\*

Date publication/affichage: 1 7 DEC. 2021

## NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
21	19	20

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20211213-176-21-DE Date de télétransmission : 17/12/2021 Date de réception préfecture : 17/12/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'art L 2121-15,

M. Le Président expose que le Conseil de Territoire doit désigner son secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil de Territoire de procéder à cette nomination par un vote à main levée et de désigner l'un des benjamins de l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité, décide de procéder par un vote à main levée et nomme Monsieur David YTIER, secrétaire de séance.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213

du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.

> Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire

> > Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20211213-176-21-DE Date de télétransmission : 17/12/2021 Date de réception préfecture : 17/12/2021